



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Radio France

Question écrite n° 97172

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur la politique de réduction drastique des moyens de Radio France et ses conséquences pour le maintien des missions de service public. Depuis le 27 juin 2016, les salariés de Radio France participent massivement à un mouvement de grève consécutif aux choix politiques et budgétaires de la nouvelle direction qui réduisent de façon drastique les moyens du réseau. Les journalistes et les salariés du réseau et des 44 radios locales de France Bleu ont très largement suivi l'appel de l'ensemble des syndicats de Radio France dont le communiqué précise que le réseau a déjà perdu 25 postes des six dernières années à périmètre constant, et que le nouveau plan d'économies verrait une baisse de 40 % des budgets de remplacement en 3 ans. L'intersyndicale ajoute que ce sont plusieurs dizaines d'équivalent-temps plein qui seront supprimés en parallèle d'une remise en cause des comités d'établissement régionaux, instances de proximité de représentation des salariés et d'échanges indispensables. Ces baisses de moyens viendront une nouvelle fois mettre en cause les missions fondamentales et obligations du service public définies dans le cahier des missions et des charges de Radio France fixé par décret, conformément à l'article 48 de la loi du 30 septembre 1986. Elles entraîneront la suppression d'émissions locales, de journaux locaux, de moyens de reportage, de présence sur le terrain et de maintenance. Elles conduiront inévitablement à la dégradation des conditions de travail, à la suppression des remplacements, à l'accroissement de la charge et des plages de travail de l'ensemble des salariés et à l'absence de perspectives pour l'ensemble des personnels déjà précaires et en CDD. Ce nouveau plan imposé au réseau de Radio France constitue une menace d'appauvrissement sans précédent des contenus, des lignes éditoriales ainsi que la remise en cause de l'ensemble des métiers et des savoir-faire en contradiction avec les objectifs et missions du service public de l'information qui sont pourtant définis par l'État. L'ensemble des salariés sont mobilisés pour la défense et le développement du service public de la radio et de l'information toujours plus indispensable dans un contexte où le pluralisme est profondément remis en cause par les logiques financières dans le champ médiatique. Il lui demande d'intervenir pour que soient revus les moyens alloués au réseau Bleu afin de maintenir le nombre d'heures d'antennes produites localement et de ne pas supprimer les comités d'établissement régionaux.

Texte de la réponse

Le Gouvernement reste très attaché à la singularité du réseau France Bleu, qui en fait un symbole de service public. Les missions du réseau France Bleu, radio de proximité de référence, fédérant un public populaire et divers, viennent d'être réaffirmées avec force par la signature, en avril 2016, du contrat d'objectifs et de moyens (COM) de Radio France pour la période 2015-2019. La trajectoire financière de ce COM assure au réseau régional les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions de service public. Ainsi, les moyens alloués au réseau France Bleu, qui représentent plus de 20 M€, sont stables entre 2015 et 2016. Au même titre que l'ensemble des directions de Radio France, le réseau France Bleu participe à la mise en œuvre des objectifs du COM, parmi lesquels la maîtrise de la masse salariale, mais aussi la réduction de la précarité. Si le nombre de contrats à durée déterminée a certes diminué entre 2015 et 2016 au sein du réseau, dix journalistes

ont été intégrés en contrat à durée indéterminée sur la même période. La direction de Radio France a indiqué qu'elle veillait à ce que les efforts demandés au réseau France Bleu demeurent supportables par les stations et n'aient pas pour effet de dégrader l'offre proposée. La principale mesure mise en œuvre en 2016 est, conformément aux dispositions du COM, une revue du mode de gestion des congés devant permettre de diminuer la part des emplois occasionnels. La baisse des budgets de remplacement a ainsi pour objet d'inciter les stations locales à une meilleure planification des congés. La direction de Radio France a par ailleurs choisi de donner, à la rentrée 2016, une nouvelle impulsion à la grille de programmes de France Bleu. Ainsi, la tranche de diffusion locale sera prolongée entre midi et 13 heures, pour mieux répondre aux attentes des auditeurs.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97172

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juillet 2016](#), page 6112

Réponse publiée au JO le : [17 janvier 2017](#), page 360